

Jean Dujardin

LE SERVICE « D » ET L'AIDE AUX ILLEGAUX

« D'où vient qu'une parole, un geste, puissent faire des ronds, à n'en plus finir, dans une destinée. »

Saint-Exupéry.

« Le point de départ de la procédure pénale en cours est une organisation secrète dont le but était de soutenir des personnes vivant dans l'illégalité, principalement des réfractaires en leur donnant de l'argent et des cartes alimentaires. »

Extrait du procès intenté à six membres
du Service « D » le 27 juin 1944.

« Je me demande, si, devant cette situation, il ne faut pas envisager très sérieusement l'arrestation d'une dizaine de postiers qui seraient expédiés en Allemagne. De cette façon, les autres, épouvantés, craignant de subir le même sort, accompliraient consciencieusement leur travail.

Il est bien entendu que je reste à votre entière disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires et pour examiner avec vous le moyen de remédier à cette négligence postale. »

Postscriptum d'une lettre, du Directeur de la Maison Wallonne à celui de la *Werbestelle* de Liège, se plaignant du « sabotage postal ».

I. INTRODUCTION ET METHODOLOGIE

Le Service *D* ⁽¹⁾ est un mouvement de « Résistance Armée ». Il a été créé dans la région liégeoise et c'est là qu'il s'est plus particulièrement développé ; un peu moins dans les provinces voisines.

Dans l'esprit de son fondateur, Joseph Joset ⁽²⁾, et de ses premiers membres, il est né dès août 1940 ⁽³⁾ d'une révolte, d'une vive réaction à une défaite que l'on croyait humiliante, à une occupation injuste — la seconde en un quart de siècle — et d'un sursaut face à certaines lâchetés, prémices d'une collaboration souvent intéressée et contre nature en Wallonie en général et à Liège en particulier, là où les gens ont *les tchvèts tot près dèl tièsse* ⁽⁴⁾.

Dans les faits, actif dès 41, il ne s'organisera évidemment que lentement, imprudemment parfois, car ceux qui l'animent sont des professeurs, des fonctionnaires ou de paisibles commerçants qui n'ont aucune expérience de l'illégalité et de la lutte clandestine qu'ils vont devoir mener ⁽⁵⁾. Tout devra donc s'improviser, s'imaginer et se perfectionner au fil du temps. Le *D* me semble n'être devenu *parfaitement opérationnel* qu'au début de 1943 ⁽⁶⁾.

Les tâches de ses quelque 1.500 membres furent diverses et multiples ⁽⁷⁾. Je vais tenter, en ces quelques pages, d'illustrer l'une d'entre elles, qui en implique plusieurs autres. Ce n'est pas un choix volontaire ; il est nécessaire et dicté par un problème d'archives contemporaines des faits. J'espère en convaincre mes lecteurs.

Parmi eux, certains seront sans nul doute étonnés par l'emploi constant de la forme directe et d'un « je » qui contraste avec le « on » ou le « nous » qui sont d'un usage plus habituel. Ceci est intentionnel car cet article exprime

(1) L'origine du nom est claire : il s'agissait de s'opposer au *défaitisme*, de *dépister* les collaborateurs de l'ennemi et de réduire, autant que possible, le nombre des *dénonciations*. Curieusement, le Service prend le même sigle que son ennemi le plus rude, le *S.D.* (*Sicherheitsdienst*).

(2) Alias Florent Denuit, *Dx* ; il dirigera le Service jusqu'à la Libération avec ses principaux adjoints : Mme GHAYE, MM. ABSOLONNE, ALEXANDRE, ARNOLTS, DELSART, DUCHESNE, LIGOT, NIVETTE, NOËL, SCHETTER, STIENNON et tant d'autres qu'il m'est impossible de citer ici.

(3) Tout a commencé par une manifestation d'hommage et de protestation à l'occasion du 11 novembre ; il y en aura une aussi le 10 mai 1941 qui vaudra à *Dx* sa première arrestation.

(4) Certaines motivations politiques différentes existaient en Flandre à cette époque.

(5) La situation fut un peu différente, après une période de tâtonnements, pour le Renseignement, car certains en avaient déjà fait en 14-18 et parce que Londres parachuta des organisateurs dès 1940.

(6) D'abord artificiellement rattaché au *Groupe G*, la date officiellement retenue, en mai 1963 après de longues discussions, fut le 1er février 1942.

(7) J'ai consulté, pour le *D*, 1.665 dossiers individuels établis par le secrétariat permanent de celui-ci ; le chiffre officiel définitivement établi est de 1.427 ; la première liste ne comptait que 413 noms car le Directoire ne connaissait pas le résultat de toutes les lignes qu'il avait lancées ; à un moment donné, il y eut 1.852 inscrits.

des idées qui ne sont pas partagées par tous⁽⁸⁾ et n'a, finalement, comme prétention que celle de rendre compte de difficultés et d'expériences qui furent miennes. J'en livre ici le résultat ; en aucune manière il ne se veut définitif.

A propos de l'activité du Mouvement National Belge dans le domaine de « l'espionnage »⁽⁹⁾ j'ai pu écrire :

« Si j'ai voulu tenter d'étudier ici cette activité « Renseignements-Action » d'un Mouvement légalement déclaré de « Résistance Armée » mais pourtant connu surtout par un journal clandestin, *La Voix des Belges*, ce n'est évidemment pas par simple goût du paradoxe... »⁽¹⁰⁾.

La lecture même du titre du présent article pourrait en faire douter ! Comment, va-t-on me dire, vous voici à nouveau en présence d'un groupe de même nature et vous vous proposez d'en décrire une action en principe désarmée ? Mais quand en viendrez-vous au vif du sujet ? Je serais presque tenté de répondre : jamais ! Ou, à tout le moins, jamais de cette manière.

En effet, je ne pense pas que ce vaste⁽¹¹⁾ phénomène hétérogène puisse être étudié par tranches, ou, si l'on préfère, mouvement par mouvement, tout au moins avec les seules données rassemblées en vue de leur liquidation.

L'action directe, armée et violente, il conviendra de l'étudier de manière globale au travers de toutes les sources qui sont ou seront accessibles, sans en négliger aucune, des comptes rendus des journaux de l'époque — censurés et clandestins — aux rapports de la police, de la gendarmerie ou de la S.N.C.B. en passant par les renseignements fournis par les réseaux, les statistiques de toutes natures (allemandes ou belges), les rapports de l'occupant et les procès qui y succédèrent, les informations ouvertes après la libération et les jugements qui furent prononcés, que sais-je encore ! Il faudra, en quelque manière, procéder comme un Henri Michel en France⁽¹²⁾, avec sa centaine de correspondants de province, c'est-à-dire élaborer une chronologie patiente de la Résistance avec toutes les archives ou témoignages dont on peut disposer. Il ne faudra plus trop se préoccuper du fait de savoir ce qui revient à qui, qui a fait quoi, isolé ou avec d'autres. Un seul groupe a-t-il participé à la libération d'une ville ? Est-il vraiment capital de savoir si tel pont a été détruit par l'Armée Secrète, par un groupe dépendant du Front de l'Indépendance, ou par les deux ensemble avec des explosifs fournis par

(8) Le *recto* de la couverture des présents Cahiers précise d'ailleurs à juste titre que ses articles n'engagent que la seule responsabilité de leurs auteurs.

(9) Ce terme est placé entre guillemets car contesté. Il n'y a plus que des agents là où il y avait des espions et des résistants armés, là où il existait des francs-tireurs. Ces simples changements de vocables montrent le rôle très différent des « civils » entre l'une et l'autre guerre mondiale.

(10) In *Cahiers d'histoire de la seconde guerre mondiale*, Bruxelles, 1972.

(11) Il y a 139.971 résistants armés reconnus.

(12) Secrétaire Général du Comité français d'histoire de la 2ème Guerre mondiale.

le Groupe « G », le Mouvement National Belge ou « récupérés » dans un charbonnage ? Le pont a sauté, le dépôt de locomotives a été attaqué, l'écluse a été sabotée, le train a déraillé et la voie a été obstruée, le traître a cessé de faire des victimes, le maquis a recueilli tant de réfractaires, qui ont, eux aussi, fait le coup de feu (13).

Voilà qui peut, et doit être *comptabilisé* et qui évitera les doubles notations inévitables si l'on étudie l'action directe morceau par morceau. En outre, c'est probablement plus conforme à la réalité de ces temps troublés, où l'on ne pouvait toujours attendre l'ordre venu d'en haut, quand l'occasion se présentait, de cette époque trop vite révolue, où l'on travaillait volontiers ensemble au sein de cette grande « armée blanche », sans trop vouloir savoir qui était quoi, parce qu'il convenait, dans un même coin, de prendre collectivement les mêmes risques pour connaître les mêmes réussites...

Je sais évidemment que certains groupes furent parfaitement organisés et commandés. Homogènes. Mais je pense aussi que ce qui se passait en un endroit n'allait pas de même en un autre, souvent en raison de l'autorité et de la valeur individuelle des chefs locaux. Cette Résistance était faite de multiples actions individuelles, de fréquentes actions combinées, d'entraides circonstantielles. Voilà pourquoi je crois qu'elle doit être étudiée globalement, au ras des faits simplement enfilés sur l'aiguille du temps. L'image que l'on en obtiendra sera plus juste que celle que nous fournissent les savants organigrammes dressés lors de la liquidation, avec tous ces matricules, là où existaient plus souvent pseudonymes ou sobriquets ; avec ses grades multiples qui ont été substitués à des responsabilités et à des valeurs humaines ; avec ses pelotons et ses brigades qui ont pris la place des groupes aux affinités électives, de ces « bandes » comme disaient les Allemands, et ce terme n'a pour moi rien de péjoratif, surtout si l'on tient compte de l'âge de certains de ceux qui en faisaient partie.

Certes la tâche sera longue car les sabotages, les « vols qualifiés », les attentats et l'aide directe aux Alliés en septembre 44 représentent une masse impressionnante de faits, surtout pour la dernière année de guerre quand il s'est avéré indispensable de contrarier les plans de l'ennemi à l'arrière du front, de l'obliger à y fixer des troupes, de ralentir les moyens en sa possession pour amener renforts et ravitaillement vers la zone des combats. Dans le même temps, les attentats se sont multipliés. Malgré les risques qu'ils pouvaient faire subir à la population, ils ont souvent été nécessaires et, plus souvent encore, explicables psychologiquement dans un climat de haine et de violence, même si tous ne furent pas l'œuvre de patriotes, ce qui posera un problème à l'historien.

Voilà pour la partie action violente et directe et la manière dont son étude peut être abordée. Mais elle est loin de représenter l'ensemble des activités des résistants armés. Car beaucoup n'eurent pas d'armes, et ce n'est

(13) On a trop souvent tendance à les considérer comme passifs.

pas leur faute. En effet, les équipements devaient venir de Londres, et Londres s'est longtemps laissé tirer l'oreille ou a tardé à mettre en œuvre des décisions que certaines autorités belges n'ont d'ailleurs pas été unanimes à proposer en temps utile (14). Manque de moyens — relatif — de la R.A.F. ? Priorité donnée à la résistance française, la première à entrer en action ? Du côté belge, méfiance au sujet de la sécurité interne des mouvements paramilitaires, mal jugée par des professionnels ? Ou peur d'un soulèvement national, inspiré par la gauche ou par la droite, et qui ne pourrait être contrôlé ? Danger d'une épuration trop sanglante ? Ou, plus simplement, crainte d'une hécatombe pour des troupes tout de même peu préparées à affronter une armée régulière, même déforcée, dans un pays à forte densité de population et dans un cadre géographique peu favorable, sauf en Ardenne ? Autant d'hypothèses entre lesquelles il n'est pas possible de trancher à l'heure actuelle. Il est d'ailleurs plus que probable que toutes ces opinions ont, en définitive, joué un rôle, plus ou moins important selon les responsables et les époques. Tout comme a été finalement décisive, en ce domaine de la fourniture d'armes, l'avance très rapide des Alliés après la longue bataille de Normandie.

Toujours est-il que nous n'avons pas connu, pour des raisons diverses, ni un Vercors, ni une véritable guérilla, ni une libération de Paris (15). Et nous ne pouvons que nous en réjouir en pensant à ce qui serait advenu si la *Wehrmacht* s'était accrochée et s'il était devenu nécessaire de compléter l'équipement, finalement sommaire, de tous ceux qui, comme dans le « Bataillon D » s'étaient eux-mêmes mobilisés. La note à payer a été assez lourde sans cela.

Mais, dès lors, s'ils n'ont eu pour la plupart que peu de moyens, des débris échappés à la débâcle de 40, des fusils de chasse et quelques révolvers sortis, pièce par pièce de la F.N. ou « empruntés » à des gendarmes complaisants, qu'ont donc fait nos résistants « armés » ?

De tout ! Ils ont fourni l'intendance, en imprimant de faux papiers, en recueillant de l'argent, en cachant les armes, en offrant des asiles ou des lieux de réunions. Ils ont aussi donné du renseignement, de toute nature, distribué des timbres de ravitaillement ou des journaux clandestins, nourri un réfractaire, hébergé un juif, montré le chemin de la liberté à un aviateur abattu ou à un prisonnier en rupture de ban. Bref, ils ont accompli, non sans courir de graves dangers, ce qu'ils croyaient devoir faire, là où ils étaient, avec les moyens du bord.

C'est précisément la complexité de ces tâches non directement « armées » qui rend leur étude difficile. Et cela d'autant plus que les sources

(14) Il faut ici reconnaître que l'A.S. fut favorisée et disposait, au jour J, d'un équipement non négligeable dans certaines zones ; le *Groupe G* bénéficia, lui aussi, de parachutages de matériel de sabotage.

(15) Nous pouvons nous enorgueillir de celle d'Anvers, dont le port est resté intact ; mais elle est d'autre nature.

sont pauvres. Enfin, dans ce domaine comme dans celui de l'action directe, on se trouve trop souvent devant des cas de double ou de triple affiliation entre lesquelles il a fallu choisir, ce qui ne simplifie évidemment pas le problème.

A ce dernier point de vue, prenons dans le « D » quelques exemples parmi d'autres. *D 181* entre au Service en juin 1942 et y est officiellement affilié en septembre 1943. A la Libération, il est adjoint du chef de la section Bressoux-Jupille. Mais il est aussi membre du Mouvement Anglophile (matricule A 6), journaliste clandestin (co-fondateur de *L'Express*) et fournit, « par ce journal, aide aux réfractaires et aux aviateurs » ; toujours selon ses déclarations, il « collabore avec le F.I. » de Bressoux pendant toute l'occupation ; de même qu'avec les Partisans Armés. Enfin, il est membre de l'Armée de la Libération et c'est dans ce Mouvement qu'il sera en définitive reconnu. Pour le *D*, c'était « un agent de premier plan » !

Le cas de *D 20* est plus troublant encore. Entré au Service en 1942, il en est successivement agent, chef de section, chef du secteur Hesbaye et, finalement Secrétaire Général le 10 avril 1943. Il est reconnu membre de l'A.S. ! Il y a d'ailleurs rejoint le « conseiller militaire » du Service *D*, qui, arrêté, reçut d'ailleurs de l'ennemi une offre de 500.000 F pour connaître l'identité de *D 30* et 1.000.000 F pour démasquer *Dx*.



J'ai pu m'occuper jadis de la presse clandestine. Pour beaucoup de journaux, c'était relativement facile car des exemplaires en étaient conservés, témoignages concrets, souvent datés, directement utilisables. Je consacre actuellement la plus grande partie de mes recherches au Renseignement. Dans un cas comme celui du réseau *Marc*, par exemple, les documents contemporains des faits ne manquent pas. Les courriers envoyés en Grande-Bretagne sont conservés, de même que les instructions transmises au réseau, l'ensemble du trafic radio, etc... On est donc en possession des éléments nécessaires à une étude détaillée.

Dans l'un et l'autre cas, qu'il s'agisse de presse ou de réseau, il subsiste donc des traces matérielles nombreuses pour la bonne raison qu'il y avait des correspondants qui les ont conservées : l'opinion publique en pays occupé et le *Secret service* ou la Sûreté belge. Ce correspondant n'existe pas en matière de petits sabotages ou d'actions quotidiennes autant que variées.

D'autre part si tant en matière de presse que de renseignements, existent des archives spécifiques, il convient de noter que, dans les deux cas, les dossiers individuels sont souvent riches en données précises, en témoignages, parfois en enquêtes contradictoires. Ceux qui furent établis pour la Résistance Armée ne sont pas encore officiellement visibles (16)

(16) J'ai travaillé sur des doubles établis par le secrétariat permanent du *D* que je tiens à remercier ici pour sa grande courtoisie.

mais ce n'est pas, hélas ! parce qu'ils relèvent des détails mystérieux et confidentiels. En réalité ils sont le plus souvent vides de données *historiques* utilisables pour l'étude des faits. S'il en est ainsi, la faute en incombe non aux résistants et aux commissions de contrôle mais bien au statut légal qui ne réclamait que quelques signatures et attestations, et au fameux triste formulaire « modèle 3 bis » qu'il était demandé de remplir « brièvement » et qui doit se terminer par un « résumé de l'activité (en bref) ».

« En bref », c'est bien ce qui a été fait le plus souvent. De là, des centaines de formules laconiques ou sibyllines du genre : « En service Actif », « sabotages », « Aide aux réfractaires » ou « censure et captation du courrier ». Où ? Quand ? Combien ? Autant de questions sans réponses puisqu'on n'a pas jugé utile de les poser.

Pas ou peu d'archives et des dossiers individuels sans intérêt du point de vue qui nous occupe, celui des événements. Car ils en présentent un très réel, mais sur un autre plan, celui de l'étude sociologique du milieu résistant dont on connaît si peu de choses. Et c'est dommage⁽¹⁷⁾. Combien de femmes dans la Résistance ? Combien de jeunes, combien d'anciens de 14-18, de quelle profession, de quel niveau d'étude ? Ces recherches pourraient être menées à partir des dossiers individuels de toutes les catégories de résistants⁽¹⁸⁾. Ce n'est qu'une question de bon échantillonnage... et de temps. Cela ne résout pas mon problème actuel.

Cependant il y a, Dieu merci, encore de nombreux acteurs en vie. On peut les interroger. Assurément, mais que penser de ces témoignages recueillis un quart de siècle après les événements ? Selon mon expérience personnelle, leur valeur est quasiment nulle en cette matière où il s'agit, le plus souvent de petits sabotages journaliers, d'hébergements fréquents, de détournements de correspondances pratiquement quotidiens. Aucune comptabilité n'en était évidemment tenue, et pour cause ! Tous ces efforts, tous ces risques ont été d'une extrême utilité justement par leur nombre et leur répétition. Malheureusement, pour cette même raison ils ne sortaient pas d'un dangereux ordinaire de la lutte clandestine. Celui qui a, un jour, abattu un homme de sang-froid s'en souvient, et s'en souviendra probablement toujours. Mais tous ceux qui ont eu le courage d'assumer un travail « routinier » ? Comment leur en demander aujourd'hui des comptes. La mémoire a ses limites. Et ses défauts. Elle extrapole, généralise, embellit. « J'ai capté quatre lettres

(17) Voir W. UGEUX, dans *Revue internationale d'Histoire Militaire*, Bruxelles, 1970, n° 29, p. 963.

(18) Dans les dossiers Résistance Armée que j'ai vus, on ne trouve pas toujours tous ces renseignements mais la proportion me paraît suffisante. Prenons deux exemples : j'ai répertorié pour le D 1.203 personnes mariées, 7 veufs, 12 divorcés et un séparé contre 346 célibataires seulement ; 615 dossiers donnaient la composition de la famille : 167 membres sans enfants et 448 pères ou mères de famille. Il faudrait bien entendu confronter ces chiffres avec ceux des statistiques générales, mais ils m'ont personnellement étonné car je pensais que la proportion de ceux qui avaient des responsabilités familiales serait moindre, ce qui devient moins déroutant quand on sait que Dx ne voulait par principe engager que des hommes mûrs. De même quand je n'ai trouvé que 29 agriculteurs et 30 universitaires j'ai été surpris. Cet étonnement est-il justifié ? Voici ce qu'il faudrait savoir.

un même jour ; il me semble que cela a duré des années, donc voilà tel chiffre de missives détournées ». Qui toutes ont eu tendance à devenir de redoutables lettres de dénonciation. Ceci n'est qu'humain ; nous ne demandons chacun qu'à idéaliser nos souvenirs. Mais, dans ces conditions, et après tant d'années, on peut retrouver dans des interviews l'esprit de la Résistance ou son climat ; mais aucune précision quant aux dates ou quant aux nombres.

*
**

Alors, ne faut-il rien faire ? Faut-il laisser s'effondrer dans l'oubli ce pan de mur du vaste édifice ? Non, dès que la chose est possible, c'est-à-dire quand, par miracle, survivent quelques archives, bien incomplètes, qui peuvent donner une idée, même vague, de sa dimension. Telle est la raison des lignes qui vont suivre et qui permettront, je l'espère, de se faire une idée du rôle joué par un petit mouvement dans l'aide et la protection des illégaux. Mais, avant d'en venir là, je voudrais mieux situer le service. Qu'est-ce, au fond, que le *D* ?

Commençons par le plus simple : il n'est pas *par essence* un groupement armé. Bien entendu, certains de ses courriers avaient un pistolet en poche, trois Feldgendarmes furent « descendus » à Aywaille (19), certaines actions de « récupération » d'argent, de timbres et de marchandises furent entreprises l'arme au poing, des agents provocateurs furent éliminés, des pylônes détruits, les locaux du journal *La Legia* « visités », un dépôt de 35 tonnes de pneus incendiés. Lors de la Libération, la ligne de chemin de fer Bruxelles-Liège fut protégée, le pont de Huy sauvé, le frigo de Fragnée et un poste de Gardes Wallonnes attaqués et l'Hôtel des Postes de Liège défendu. Cette liste n'est évidemment pas limitative.

Tout cela n'empêche de dire que le Service était, par nature, non-violent et, par nécessité, en marge de l'Action, qui, pour lui, n'était pas un but en soi. Il se voulait un service de protection. C'est d'ailleurs ainsi qu'il faut comprendre cette lettre, écrite *in tempore non suspecto* à son correspondant du service *Zéro* :

Vendredi 26 août 1944.

« Je suis étonné de n'avoir pas encore, et des nouvelles de M. Rouge (20) (...) et votre avis sur le projet de travail du *Service D* au moment du départ des boches. Comment travailler le jour J ?

(...)

Les formations purement militaires sont, je le suppose prêtes. Nous, services auxiliaires, serons-nous en retard ?

(...)

A vous, cordialement,
Dx.

(19) Pour le *D*, on pourrait citer comme particulièrement actif le secteur Ourthe-Amblève qui devait d'ailleurs s'appeler « Groupe d'Aywaille » tant y fut grand le rôle joué par les Aqualiens. Il est le plus homogène du *Service D* et sans doute le plus dur en raison de circonstances géographiques favorables, Aywaille et ses alentours devenant pour les Allemands un petit Chicago.

(20) *Mouron Rouge* est le pseudonyme d'un commandant de l'Armée Secrète.

Voilà pour l'Action proprement dite.

De la même manière, et pour les mêmes raisons, je n'ai pas trop de scrupules à escamoter ici son rôle dans le domaine du Renseignement. En effet, le *D* ne constitue en rien un réseau *sui generis*. Ce qui ne l'empêche évidemment pas de recueillir des informations, parfois du plus haut intérêt, et d'obtenir des succès réels tel ce bombardement de la gare de Landen, préparé de telle manière qu'aucune victime civile ne fut à déplorer car la trajectoire des bombardiers était exactement fixée et l'heure choisie après le départ du personnel.

Mais entre un mouvement à l'activité multiforme et un réseau bien organisé, il existe une différence essentielle : le premier n'a pas la possibilité de transmettre directement ni de recouper les données qu'il fournit. Avant d'avoir en 1944 une liaison régulière avec le secteur *Zéro* de Liège — les premiers contacts datant de 1941-42 —, *D* sera contraint de publier dans ses communiqués les renseignements qu'il glane, sans savoir si l'un ou l'autre de ses correspondants est en mesure de les acheminer vers leur destination finale. Après le contact avec *Zéro*, secteur *O.K. 90*, les choses seront plus faciles mais une fois encore la question est peu claire car les principaux agents ne transmettent pas sous l'indicatif *O.K. D...* qui leur était fixé. Cette activité devra donc être étudiée au sein de l'action globale de *Zéro* à Liège. Peu de problèmes donc pour ce qui concerne l'Action et le Renseignement.

Par contre, je suis moins à mon aise quand je n'accorde pas la place qu'elle mériterait à la lutte contre la dénonciation. En effet, elle est à la base même du nom de ce Service et en constitue le plus beau fleuron. Malheureusement, une fois de plus, je ne dispose pas des sources nécessaires pour l'étudier. Pour comprendre et analyser ce marécage de la délation, il faudra attendre l'ouverture des archives des juridictions et parquets militaires, en l'occurrence des 32.845 dossiers ouverts sur base de l'application de l'article 121 bis du Code Pénal⁽²¹⁾. Sans cette condition, il me semble vain de vouloir étudier séparément cet aspect des choses, quel que soit le rôle, capital, que le Service y a joué. En attendant, je me contenterai d'évoquer les dénonciations qui mettent en cause la sécurité des illégaux. Je veux cependant indiquer que j'ignore totalement le pourcentage qu'elles peuvent représenter par rapport à l'ensemble des lettres de ce genre qui furent détournées et dont je ne connais d'ailleurs pas le nombre. Celui qui a été le plus souvent cité par le *D* est de 14.000, mettant en cause 20.000 patriotes. A l'heure actuelle, il est parfaitement impossible de juger de la valeur objective de ces chiffres qui furent d'ailleurs le résultat d'une approximation établie sur base d'un calcul un peu rapide. Mais existait-il un meilleur moyen ? On a estimé les interceptions à 7 ou 10 par jour, d'où 300 par mois, et 3.600 par an. C'est possible, et même très vraisemblable à un moment de particulière efficacité.

(21) Chiffre cité par John GILISSEN.

Si nous examinons en effet les quelques estimations données dans les Communiqués du *Service D* envoyés aux divers groupes avec lesquels il se trouvait en rapport, nous trouvons :

- en date du 28 mai 1943 : résumé de l'activité du mois « Dénonciations : 237 se répartissant entre 53 communes ».
- dans le « Résumé d'activité » du début juillet de la même année : (...) « cette activité obtient d'appréciables résultats. Ainsi, pour les trois derniers mois seulement, plus de 800 patriotes dans plus de septante communes, ont pu ainsi éviter d'être emprisonnés ».
- le 1^{er} août, le chiffre cité pour juin et juillet : 485 dénonciations.
- le 14 octobre, un chiffre global : « Nous pouvons chiffrer à 2.100 le nombre de patriotes sauvés depuis janvier 1943 ».
- le 27, le *D* précise que le courrier soustrait affecte « jusqu'à présent 117 communes ».
- le lendemain 28, on peut lire que la moisson pour la première quinzaine de ce mois a mené les membres du Service dans 7 communes pour prévenir 28 patriotes.

C'est malheureusement le dernier chiffre récapitulatif en ma possession. Pour la suite, et notamment dans les communiqués de 1944, conservés en totalité, je pense, le Service se contentera de donner sans citer de noms quelques comptes rendus d'ordres de missions, au demeurant inutilisables car ils se présentent sous une forme volontairement ésotérique. Un exemple :

VISITE SUR DENONCIATION

A. — Sujet : L... S..., rue B..., n°... et J... L..., même rue, sont accusés d'activité communiste et d'être porteurs d'armes.

Résultat : les deux intéressés reconnaissent les faits. Ils ont reconnu formellement l'écriture de la dénonciatrice.

La dénonciatrice est (...).

J.L. a déjà accompli 11 mois d'internement en Allemagne sur dénonciation de (...), épouse d'un prisonnier de guerre en Allemagne.

B. — M^{lle} P..., institutrice, héberge des réfractaires...

On voit qu'à partir du moment où ils sont ainsi rédigés, il n'est plus possible de tirer beaucoup d'enseignements de ces documents. Aussi suis-je bien obligé de me limiter à 1943, en constatant d'ailleurs que rien ne permet de croire à une variation numérique, dans un sens ou dans l'autre, au cours de l'année suivante.

Quoi qu'il en soit, une première remarque s'impose si l'on veut estimer ces chiffres : il existe très normalement une notable différence entre celui des lettres de dénonciations interceptées et celui des personnes qu'elles mettaient en cause. Il est rare en effet de voir un seul individu mentionné et c'est d'ailleurs souvent logique : si l'on signale un réfractaire, c'est en général parce que l'on sait où il se cache, cela fait au moins deux dénoncés. Il y a aussi un certain nombre de lettres qui concernent des « bandes », comme celle dirigée par l'avocat Lejour, ou indiquent des lieux de rendez-vous ou des départs collectifs pour le maquis. Il est alors impossible de savoir combien de gens pareille missive mettait en danger. Enfin, si on se rappelle

certaines méthodes employées par les polices allemandes, on peut à juste titre se poser la question de savoir ce qu'une arrestation importante pouvait avoir comme conséquences éventuelles.

Deux exemples :

— Le premier concerne le Major « Philippe » de la Zone 5 de l'A.S.

Au Commandant de l'auberfeld Commandantur⁽²²⁾.

Vous recherchez je crois un nommé (...) de la rue St-Nicolas à Liège. Je vous serais infiniment reconnaissant de me faire savoir quelle récompense vous avez à la livraison de celui-ci et éventuellement celle en vous donnant le moyen de la prendre.

(...)

— Le second, je le prends dans le communiqué du 8 octobre 1943 :

URGENCE : Si vous connaissez le groupe qui a fait sauter la voie de chemin de fer à Hermalle sous Huy, le vendredi 24 septembre vers 5 heures, au passage du train de D.C.A. pour La Hulpe, prévenez-le que ses membres et l'officier allemand qui donna les renseignements pour aider au sabotage vont être dénoncés. Un réfractaire au travail, membre de ce groupe, présente ses services à Von Klaer et se dit prêt, sous bonnes conditions à révéler les détails de l'affaire. Nous avons capté ses messages, malheureusement le double a dû être déposé à la Gestapo par le traître lui-même. Urgence s'impose donc. (...)

— Avec cette suite, quinze jours plus tard :

UNE VICTOIRE : Nous avons reçu les vifs remerciements du groupe qui fit sauter la voie (...)

Ces cas, pris parmi beaucoup d'autres, montrent le caractère bien relatif des chiffres absolus.

Mais la différence entre les 4.000 patriotes sauvés, nombre cité par le *Service D* au lendemain de la Libération, que je trouve convenable et peut-être même inférieur à la vérité, et celui de 20.000 avancé dans la suite, est trop important pour que je n'essaie pas d'y donner quelque explication.

D'abord je l'ai dit, je crois que le calcul est faux en raison même de la façon dont il a été établi. On a multiplié par quatre les données de 1943. Or, c'est seulement à partir de cette année-là que le *D* prouve par ses archives qu'il est devenu cet ensemble bien structuré qui va fonctionner parfaitement jusqu'à la fin de la guerre. J'en vois une preuve non seulement dans l'évolution du nombre de ses membres — un tiers de l'effectif est recruté entre décembre 1942 et juillet 1943 — mais aussi dans le fait que c'est à cette époque seulement qu'il commence à diffuser des communiqués de plus en plus étoffés, que c'est en juillet qu'il croit utile, par un « Résumé succinct d'Activité », de mettre les autres groupes au courant de son travail,

(22) J'ai toujours respecté l'orthographe de l'original ; elle n'est d'ailleurs pas sans intérêt car elle semble indiquer que les délateurs étaient de condition plutôt modeste... ou tentaient de le faire croire.

et, que la statistique générale du 14 octobre ne fait état du résultat global obtenu en matière de dénonciations que depuis janvier 1943. Il ne faut donc pas multiplier par 4, sans doute par 2, 2,5 au maximum.

D'autre part, je crois que l'Etat-Major du Service a pris conscience, lors de la liquidation, que nombre de lettres interceptées n'avaient pas été mises à sa disposition, soit qu'elles aient été immédiatement détruites — il était effectivement dangereux de les conserver — soit qu'elles aient été remises aux intéressés, soit, enfin, que les facteurs aient jugé préférable de mettre directement en garde les dénoncés et de conserver par devers eux les originaux qu'ils ne remirent aux autorités judiciaires qu'après la Libération. Nous en revenons là, en quelque sorte aux actions isolées mais peut-on en vouloir à un Service de les avoir reprises *a posteriori* à son compte alors qu'elles ont été le fait de membres régulièrement affiliés mais un peu trop individualistes ? Tous les Mouvements l'ont fait et, parfois, sur une bien autre échelle.

Enfin, il est possible de discuter sur le terme même de lettre de « dénonciation ». Ceux qui ont détourné toute espèce de courrier destiné à l'une ou l'autre autorité occupante, ou collaboratrice (23), ont certes eu tendance à le considérer comme étant essentiellement composé de délations. Et quand c'était le cas, ils n'ont plus fait la différence entre ce qui pouvait être réellement grave et ce qui n'était que du « menu fretin », cette dernière expression étant des responsables du *D*. Je crois que c'est par là, vraiment, que s'explique la différence dans les chiffres. Pendant la guerre, quand il fallait parfois risquer la vie ou la liberté d'un « courrier » précieux pour prévenir quelqu'un, il était logique d'y regarder à deux fois. Après la Libération... !!!

Je crois donc que quand le *D* écrivait en octobre 1943 que « plus de 2.000 patriotes » ont été sauvés par lui en trois trimestres il devait négliger des missives qui furent comptabilisées dans la suite.

Dans le genre :

Monsieur,

Je viens vous écrire ces quelques mots pour savoir que je connais une fille blonde qui sert dans le café (...)

Le café n'a jamais d'heure pour fermer et on sert des gouttes dans la cuisine jusqu'à minuit-1 heure du matin à cause de cette fille (...)

Bien à vous une inconnue qui vous veut du bien.

Madame la franche p... (24).

Je vient vous dire de ne pas pensé tué le cochon que vous avez pour le vendre en fraude car cette fois çï je suis certaine de réussir la dernière foit que vous avez tué un cochon j'avait averti la police belge, vous avez passé l'eau ainsi mais cette foit çï j'avertirait les allemands comme çela je serait plus sur car les allemands raffole après la viande de cochons (...)

(23) Des milliers de lettres *Feldpost* furent détruites ou captées, notamment dans le cadre d'une campagne de démoralisation de la Légion Wallonie, par destruction ou substitution de courrier, action commencée en juillet 1943.

(24) Le mot *y* est que je ne puis reproduire.

Gageons qu'à l'époque *D* riait un bon coup... et laissait tomber ; alors qu'il frémissait en lisant :

Monsieur,

Je vous ai déjà livré un traître, je viens à nouveau vous en livrer un autre. Car (...) c'est moi qui vous l'ai livré. A présent, voici un autre (...) de la même rue, n° 18 et pire que (...) car il va aux réunions tous les jours. Vous ne trouverez pas grand chose chez lui car il a son dépôt ailleurs : mais lorsque vous l'aurez arrêté questionnez le adroitement et il vous donnera le nom de deux autres avec qui il a à faire. (...)

Aussi, Monsieur, autre chose. Si j'ai pu vous livrer ces deux suspects, c'est grâce à M^{me} (...). Cette femme pourrait encore être un grand bien, à une condition ; je voudrais que vous lui donniez la prime qui me revient de droit (...) donc il lui reviendra 10 mille francs puisque vous donnez cinq mille francs par homme traître que l'on vous livre. Cette femme ne sait pas que je vous ai écrit cela sera une belle surprise pour elle et je suis sûre que par ce fait, elle me donnera encore d'autres noms que je vous ferai parvenir si pour la semaine prochaine, cette femme a reçu la prime de 10 mille francs qui lui revient.

Je vous donnerai d'autres traîtres communistes.

Je compte sur vous, Monsieur, et vous présente mes respects.

Le comble de l'horreur et de l'abjection ? Oh, non ! Il recule sans cesse quand on lit ces correspondances ⁽²⁵⁾.

Alors, 5.000 patriotes sauvés et 14.000 dénonciations interceptées ? Pourquoi pas ? On en saura sans doute plus quand les archives judiciaires s'ouvriront. Mais le compte ne sera jamais exact. Si c'est dommage sur un plan strictement historique, cela ne pèse finalement que peu sur le plan humain. Quelques centaines d'hommes échappant à la mort ou à l'enfer du monde concentrationnaire, grâce à ces 313 membres du *D* ⁽²⁶⁾ qui arrêterent ces lettres venimeuses, quel bilan ! Le fait qu'il ne puisse être exactement chiffré ne change rien à la chose.

II. L'AIDE AUX ILLEGAUX

Elle constitue une part importante de l'activité du *Service D*. N'en faudrait-il qu'une preuve : elle se trouve mentionnée dans 899 dossiers individuels, avec, bien entendu, le manque de précisions que j'ai déjà souligné. Trois cent trente membres déclarent avoir hébergé un ou plusieurs illégaux, pendant des périodes indéterminées ; 119 membres ont fourni, rempli ou distribué un nombre indéfini de pièces d'identité dont on ne mentionne pas la nature exacte ; dans 444 dossiers, on trouve simplement : « aide aux

(25) Car il arrive que la « voisine d'en face » soit la mère de la réfractaire dénoncée, ou qu'une mère de famille délatrice vende son frère pour la prime, tandis que lui, averti, s'offre à élever l'enfant « au cas où justice serait faite » à l'encontre de sa sœur.

(26) Sans compter ceux qui ont prévenu les dénoncés ils sont 96 soit, au total, un quart de l'effectif.

illégaux ». Elle peut évidemment recouvrir l'une des tâches déjà citées, mais elle s'applique aussi à ce qui est remise de timbres de ravitaillement, de nourriture ou d'argent.

Toujours est-il que plus de 60 % de nos résistants se sont consacrés plus ou moins activement à cette forme de « combat ». Parmi eux, un assez grand nombre de femmes, ce qui n'est pas surprenant. J'ai trouvé, pour elles, 84 mentions d'hébergement, 22 de fournitures de faux papiers et 92 de la traditionnelle « aide aux illégaux » (27).

Ces renseignements donnent une idée de l'ampleur du travail entrepris, mais c'est à peu près tout. C'est donc sur la base des archives conservées que je vais tenter maintenant de voir quel fut le rôle *spécifique* du D dans le domaine de la distribution des timbres, des pièces d'identité, de l'argent et de la protection des clandestins. Mais, avant tout, il est indispensable d'insister sur le fait que, en ce domaine, les actions isolées furent certes très nombreuses.

Il m'est apparu à la lecture de certains récits des intéressés ou au cours des conversations que j'ai pu avoir avec eux, que cette assistance a souvent été au départ, une réaction individuelle et spontanée, d'abord à des situations fortuites et qui réclamaient une solution immédiate, ensuite aux diverses ordonnances, de plus en plus contraignantes entre mars 42 et juin 43, organisant le Travail Obligatoire. Ces dernières éveillèrent chez nombre de pères et de mères belges, autant que chez ceux qui en étaient directement menacés, une réaction qui n'attendait que cette occasion propice de se manifester. A partir de là, les interventions vont se multiplier, soit de proche en proche, soit d'une forme d'aide à une autre, de la « cachette » à la fausse carte d'identité en passant par la recherche de nourriture. On en arrive alors, bien longtemps quelquefois après les premières tentatives individuelles, à la réunion en un petit groupe de ceux qui avaient en commun non seulement le but poursuivi mais aussi de ceux qui pouvaient aider à sa réalisation, qu'ils soient fermiers ou employés d'état civil. Survient enfin, tout naturellement, la prise de contact avec des Services plus ou moins structurés mis en place par ceux qui s'étaient heurtés souvent aux mêmes difficultés et qui s'étaient regroupés pour y faire face.

Ainsi, pour avoir un jour abrité un parent ou un ami, et en avoir fait état, le futur résistant a mis le doigt dans un engrenage de plus en plus complexe dont il ne désirera s'échapper que bien rarement car on peut dire qu'il y est entré involontairement mais consciemment. Il en va de même, bien sûr pour tous ces facteurs des Postes qui retinrent un jour une correspondance leur semblant litigieuse, puis ont continué et se sont finalement trouvés devant la nécessité de prévenir les dénoncés, puis de les aider, bref

(27) Les femmes représentent 15 % du total de l'effectif. Ce nombre élevé s'explique cependant en partie si l'on tient compte des états civils et des liens de parenté : 65 d'entre elles étaient célibataires sur 237 ; d'autre part 95 étaient épouses (77), filles (12) ou sœur d'un membre du Service.

de former, ou d'entrer dans un organisme possédant des moyens qu'ils ne pouvaient avoir en tant qu'isolés. A partir de ces premiers gestes, nombreux furent ceux qui parcoururent ainsi, dans un Service comme le D, le cycle complet des activités clandestines. A partir de quel moment ? Voilà tout le problème. J'ai donc choisi de ne traiter ici que ce qui, strictement, émanait de la direction, en dehors de ces initiatives individuelles.

La distribution de timbres de ravitaillement est mentionnée dans un communiqué du 28 mai 1943, résumant l'activité de ce mois : 14 feuilles de timbres ont été réparties. C'est, on le voit, relativement modeste, mais je veux à ce sujet rappeler une dernière fois qu'il s'agit que de la seule action connue à l'époque par le chef du Service et par ses principaux adjoints. A ce moment, les timbres étaient fournis par un petit groupe, « Les Violettes » qui recevait, en contrepartie, des renseignements politiques et un peu de matériel de sabotage (28).

Au milieu de l'année, intervient la création par quelques fonctionnaires liégeois, dont un membre du D, d'un office clandestin des timbres de ravitaillement, l'O.T.R. D_x comprit immédiatement les services *particuliers* que son organisation pourrait rendre en la matière et publia ses remarques et suggestions. Elles illustrent bien le désir de collaboration (dans le respect de l'action des autres) et d'efficacité que le Service continuera à rechercher jusqu'à la fin de l'occupation :

SERVICE D - 30 octobre 1943.

L'enquête (29) sur la distribution des timbres aux réfractaires s'est révélée très laborieuse pour les raisons suivantes (30) :

1. liste remise trop tard,
2. un seul exemplaire de la liste.

Les noms des réfractaires n'étaient classés ni par communes, ni par divisions de police.

Nous l'avons menée à bien malgré le court laps de temps qui nous était dévolu, puisque nous sommes parvenus à contrôler 9/10 des inscrits.

Les résultats de l'enquête révèlent que le système employé donne lieu à de très nombreux mécomptes :

1. adresses incomplètes, fausses, n'existant pas ;
2. il n'est tenu nul compte des déménagements ; or un réfractaire est, par nécessité, un être instable ;
3. on trouve d'effarants bénéficiaires :
 - a) membres d'organisations d'ordre nouveau,

(28) Contact établi par D 170, membre de l'un et l'autre groupe.

(29) Je ne suis pas parvenu à savoir si la demande d'enquête dont il est ici question avait été destinée exclusivement, ou non, au Service D.

(30) Je ne sais pas comment et par qui fut établie cette liste initiale.

- b) des gens qui travaillent,
 - c) des gens qui n'ont jamais été illégaux ;
4. des envois arrivent incomplets ou vidés de leur contenu ;
 5. nombreux sont les bénéficiaires de deux ou trois feuilles cependant que d'autres n'ont rien.

Remèdes : Le Service D dispose de plusieurs équipes de gens honnêtes et dévoués qui ont fait leurs preuves au cours de plus de 1 1/2 an de travail clandestin.

Nous assurons que nous pouvons confier la remise à domicile par une trentaine d'hommes intègres, expérimentés dans l'art de passer à travers les mailles les plus serrées (voir Service Dénonciations).

Le Service D dispose en outre de « contrôleurs » qui, par coups de sonde, s'assurent de l'activité des agents. On pourrait donc, avec profit, confier la distribution à nos agents.

Moyens : l'honneur de l'initiative de la répartition des feuilles reste entièrement au groupe O.T.R. Nous n'offrons nos services que pour le soutien efficace des réfractaires que nous protégeons par ailleurs, le Service D étant essentiellement organe de protection.

L'O.T.R. remet donc les timbres de ravitaillement sous enveloppe avec adresse non affranchie : d'où bénéfice important chaque mois. En retour, il recevra les enveloppes dont les destinataires pour une raison quelconque, sont introuvables.

L'O.T.R. accepte de servir les illégaux découverts par nos soins.

L'O.T.R. met à la disposition du Service D : 150 feuilles de timbres destinées à servir :

1. les courriers en dédommagements de leurs peines ;
2. les réfractaires et illégaux membres de notre organisation, que nous tenons à servir nous-mêmes, comme par le passé, pour des raisons de psychologie ;
3. les nouveaux illégaux et réfractaires découverts au cours de la tournée et non servis.

(Le Service D enverra d'ailleurs une justification mensuelle de l'emploi des feuilles reçues).

Ces conditions étant acceptées, le Service D pourrait assurer même les envois lointains à ses propres frais (chemin de fer).

Bénéfices : l'O.T.R. aurait l'assurance que la besogne serait bien faite avec un minimum de frais et un maximum d'efficacité. La liste des bénéficiaires serait tenue à jour régulièrement. Elle tiendrait compte des déménagements, changements de situation, départ en Allemagne, entrée aux charbonnages, usines, disparition, etc...

SERVICE D.

A la même époque, et après une estimation « minutieuse », le barème suivant fut proposé par le D étant entendu que « les cas d'espèces étaient envisagés avec bienveillance ». Outre les timbres, il envisage l'aide en argent dont je parlerai plus loin :

AIDE AUX REFRACTAIRES (31)

(31) Nous avons la chance d'avoir retrouvé l'original avec la mention : 12 exemplaires, ce qui nous donne probablement une idée du nombre de « têtes » du D à ce point de vue.

Barème applicable aux réfractaires ne recevant aucun subside des organisations patriotiques :

- a) réfractaire célibataire 1 F de timbres
- b) réfractaire célibataire nécessiteux habitant *normalement* sous le toit paternel 1 F de timbres
300 F en espèces
- c) réfractaires célibataires nécessiteux habitant *normalement* seul 1 F de timbres
400 F en espèces
- d) réfractaire marié vivant seul dans son refuge 1 F de timbres
400 F en espèces
- e) réfractaire marié vivant avec femme et même refuge 1 F de timbres
500 F en espèces
100 F par enfant
- f) les époux tous deux réfractaires selon le sens de la juridiction en vigueur 2 F de timbres
700 F en espèces
100 F par enfant
1 F de timbres
par enfant.

Note importante : les réfractaires qui sont encore titulaires de leur carte de ravitaillement mais qui craignent de retirer leurs timbres au bureau officiel doivent remettre cette carte à notre délégué.

L'envoi de timbres commence dès novembre et nous avons la bonne fortune d'avoir conservé le premier *Rapport récapitulatif* de la répartition des timbres reçus de l'O.T.R. Il nous permet de nous faire une idée assez exacte des illégaux aidés par le Service qui reçut ce mois-là 172 feuilles de timbres, 169 d'entre elles étant distribuées dans un premier stade. Fidèle au plan qu'il avait proposé, le Service justifie cette distribution avec une volonté d'exactitude et de minutie qui ne manque pas de grandeur à une époque où règne souvent un inquiétant manque de scrupules. Une feuille fut renvoyée à l'O.T.R. Trois feuilles ne purent être remises à leurs destinataires, l'un n'étant pas réfractaire, le second étant aidé par ailleurs, le troisième n'ayant pu être découvert, l'adresse fournie étant inexacte. Toujours en conformité avec ce qui avait été proposé, ces trois feuilles furent distribuées à des réfractaires nouvellement découverts.

Le rapport se termine par des conclusions qui nous prouvent que la suggestion du D n'était pas acceptée.

...

- d) Nous restons à la disposition du Service Ravitaillement pour effectuer toute la distribution, estimant que la seule façon de procéder pour ne pas égarer une seule feuille et se rendre vraiment utile, est d'exploiter les possibilités d'une équipe de courriers expérimentés.

Avec l'assurance de notre dévouement,

SERVICE D.

L'O.T.R. ne suivra pas cet appel, le *Service D* recevant, pour décembre, dernier mois pour lequel nous possédions un état justificatif, 195 feuilles, c'est-à-dire ce qui était nécessaire à la satisfaction de ses besoins propres. Au total, il obtiendra de l'O.T.R. 2.583 feuilles pour l'année 1944, soit une moyenne de plus ou moins 300 feuilles distribuées par mois, ce qui devrait être assez proche du nombre d'illégaux aidés directement. La généreuse proposition du Service fut donc refusée bien qu'il ait clairement précisé que « l'honneur de l'initiative de la répartition des feuilles reste entièrement au groupe O.T.R. »

Cela ne l'a pas empêché de continuer à mener d'innombrables recherches pour vérifier la qualité réelle de « réfractaire » de ceux qui se faisaient passer pour tels ou de signaler à d'autres les cas qui semblaient intéressants⁽³²⁾. Ce qui nous vaut, dans les communiqués de 1944, des mises au pilori dans le genre :

...

M..., rue..., Ans — n'a jamais vécu dans l'illégalité. C'est un menteur effronté, peu digne d'intérêt et duquel il faut se méfier. A bénéficié d'une double ration jusqu'à ce jour (une par la Poste et une du Service Ravitaillement). C'est à la suite d'un interrogatoire serré qu'il a dû avouer sa malhonnêteté. Il tâchait, dans ses déclarations, de laisser croire qu'il était réfractaire pour continuer à recevoir ses timbres de votre Organisation.

ou des appels comme celui-ci :

D. 7 demande : un subside pour M., le passeur d'eau de Streupas, blessé grièvement en sauvant un patriote poursuivi par la Gestapo. Depuis, M. est resté paralysé et doit payer un remplaçant pour effectuer sa besogne. Il n'a donc plus de ressources. Il n'est pas illégal mais a bien mérité de la Patrie.

Dans le domaine des faux papiers, indispensables pour ceux qui devaient vivre dans la clandestinité, l'action du Service est également loin d'être négligeable. Et, une fois encore, elle montre la volonté de ne pas agir pour son seul compte mais de faire profiter d'autres des occasions qui s'offraient à lui. Ici le résultat sera positif car il a l'initiative. C'est ainsi que furent notamment imprimés par ses soins :

— Cartes d'identité de Seraing :	9.000
— Cartes d'identité de Liège :	3.000
— Cartes d'identité pour étrangers :	1.000
— Cartes de travail de Cockerill :	5.000 petit format 5.000 grand format
— Cartes de travail de Phénix-Works :	2.000
— Cartes de travail d'Ougrée-Marihaye :	1.000
— Cartes de légitimation Grand Liège :	5.000

(32) Ce qui ne signifie pas que *D* se contente de ce rôle passif. Ainsi, sur ordre de *Dx*, la maison communale d'Aywaille — située à moins de 300 mètres des locaux de la *Feldgendarmerie* — fut pillée ; résultat : 33 feuilles complètes et 14.887 timbres divers.

— Cartes de légitimation Province :	2.000
— Autorisations de roulage :	150
— Certificats de libération Werbestelle :	20.000

Si on ajoute qu'il possédait quelque 80 sceaux d'administrations communales de Belgique, voire de France, on constate l'importance du travail effectué par le *D*. Il est bien évident qu'il n'avait nullement besoin de tant de faux papiers. Ces pièces furent donc largement distribuées aux groupes amis, et, en particulier au Service *Zéro*.

En cette matière, les certificats de libération de l'obligation de travailler dans le Reich, furent la plus belle réussite (20.000 exemplaires, rappelons-le). Ils ont été utilisés non seulement à Liège mais aussi à Bruxelles ou à Anvers. Ils offraient pourtant un défaut : ils étaient, si j'ose dire, trop parfaits. Les originaux contenaient effectivement deux fautes dans le semis de mots *Arbeitseinsatz* qui constitue le fond du document. Il n'est pas possible de savoir si elles étaient volontaires mais elles se trouvent placées de manière telle qu'elles étaient aisément contrôlables. Hasard ou machiavélisme ? S'il s'agit du deuxième cas, il est piquant de noter que les cartes de membres distribuées par le Service pendant l'occupation comportaient, elles aussi deux fautes volontaires !

Il faut maintenant parler de l'aide financière, capitale selon moi, car une étude systématique montrera certainement, d'une part que les réfractaires au Travail Obligatoire représentent la très grande majorité de ceux qui furent des clandestins, d'autre part que ces réfractaires appartenaient pour la plupart aux classes les moins favorisées et, singulièrement à la classe ouvrière. Pour eux, pas ou peu de revenus fixes. Dès lors, privés de travail, ils se retrouvaient sans moyens. Pour les empêcher de contribuer à l'effort de guerre du Reich, il fallait donc les assister matériellement, fait d'ailleurs bien compris à Londres et qui amènera l'envoi de missions de *go slow policy*, destinées à faire prendre le maquis aux travailleurs hautement spécialisés, et la création du service *Socrate* qui payera ceux qui refusaient de se plier aux Ordonnances organisant le T.O.

Comme tant d'autres, *D* a compris l'importance de cette action ; mais, pour distribuer de l'argent... encore faut-il s'en procurer. Dans les débuts, les deniers de *Dx* et de quelques-uns de ses agents suffisaient aux besoins internes du Service et à l'assistance à fournir à ceux de ses membres qui, pour des raisons patriotiques, devaient se cacher. Pour le reste, et notamment pour l'aide aux familles des prisonniers de guerre, *D* avait par ailleurs mis en place dès novembre 1940, un système de cartes à perforer, qui lui permettait de récolter des subsides précieux. Mais les demandes de secours se firent vite plus nombreuses et la situation devint intenable. Il était urgent de trouver une solution en cette fin de 1942 qui voit s'envoler les dernières économies du Service.

EXEMPLES DE FAUX EMIS PAR LE SERVICE

Ministère de l'Intérieur
et de la Santé publique

Ville de LIÈGE

CARTE DE LÉGITIMATION

PC N° 70972

(valable sur présentation
de la carte d'identité
mentionnée ci-contre)

REMARQUE IMPORTANTE: Celle qui
est le titre de validité de la présente carte
de légitimation. Si l'un des deux, en cas
de création de ses fonctions de la commune
sans délai à l'autorité dont elle émane.

M
porteur de la carte d'identité
n°
commune de
est attaché à l'Administration
Communale de Liège
en qualité de
Le Bourgmestre.



Société Anonyme
PHÉNIX WORKS
Flémalle-Haute

Photographie

CARTE
de
MEMBRE
du
PERSONNEL

N°
Nom:
Prénoms:
Vocation:
Domicile:
Wohnort:

Carte d'identité n°
Personnel n°
Date d'entrée à l'usine:
Élévation:

Demeures successives à SERAING	N°	Date
	D	
RUE		

A présenter à chaque changement de demeure.

Arrêté Royal du 6 Février 1919

Art 2. — Cette carte est obligatoire et est exigible à toute réquisition de la police. Elle doit être présentée à chaque changement de demeure dans la commune ainsi qu'à l'occasion de tout mariage ou, demande de carte d'identité lorsqu'il s'agit d'établir son identité.

Art 3. — Cette carte doit être renouvelée en cas de mariage et chaque fois que l'intéressé change de résidence, c'est-à-dire transfère sa demeure d'une commune dans une autre.

Les cartes délivrées par l'usage doivent être renouvelées; il en est de même des cartes de personnes dont la physionomie ne répond plus à la photographie.

Art 4. Les personnes non munies de leur carte d'identité et d'inscription aux registres de la population et celles qui, ayant changé de résidence, auront négligé de la renouveler, sont passibles, conformément à l'art 6 de la loi du 2 Juin 1856, d'une amende qui ne peut excéder 25 frs.

ROYAUME DE BELGIQUE



COMMUNE DE SERAING

CARTE D'IDENTITÉ
et d'inscription
aux registres de la population

ET LE FAUX CERTIFICAT WERBESTELLE

(Sur l'original, les fautes se trouvent aux endroits soulignés)

Oberfeld-/Feldkommandantur
Werbestelle RAM
 Bescheinigung Gruppe A Nr. 18/
 über Freistellung vom Arbeitseinsatz im Reich

Der Herr Wasserk
 geb. am ...
 Identifikationsnummer ...
 im Grundbesitz ...
 von einer Dienstverpflichtung im Arbeitsdienst im Reich ...
 Diese Bescheinigung gilt vor der Verbindung mit der Identifikationskarte.
 Sie verleiht dem Träger im Auftrag der ...

Für Neuzugang der ...

Fähig bis ...

CARTE DE MEMBRE DE SERVICE A L'EPOQUE DE L'OCCUPATION

SERVICE D

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Certificat de civisme

Je m'engage sur l'honneur à servir fidèlement dans
 la lutte pour la liberté et l'indépendance du pays,
 aux ordres exclusifs du service D. De plus, soit par
 effet de ma situation ou de mon expérience et du service,
 je m'engage à ne pas révéler les secrets de l'organisation.
 Je promets de remplir ma tâche de :

avec mieux de mes possibilités.

Signature du porteur : Henry Paul

" SOLIDARITÉ " , croix-rouge du front de l'Indépendance

AIDE :

Les patriotes qui, au mépris de leur vie, luttent dans des conditions difficiles pour la libération.

Les femmes, les enfants, les familles des victimes de la Gestapo.

A l'aide pour l'enfant !

A l'aide pour la lutte !

A l'aide pour les foyers détruits !

AIDEZ " SOLIDARITÉ " , est un devoir pour tous les Belges

Aidez " Solidarité " ,

SERVICE D

A BRULER APRES LECTURE

CONFIDENTIEL

Nous sommes en mesure de vous avertir que vous venez d'être dénoncé à la Gestapo pour

Mais le SERVICE D a intercepté la dénonciation. Vous n'êtes donc pas en danger immédiat. Cependant prenez rapidement toutes les précautions utiles. De plus le dénonciateur se trouve près de vous, parmi vos amis, parmi vos voisins.

Silence donc ! Il ne faut pas qu'il sache que sa dénonciation n'est pas arrivée. Il recommencerait.

Silence, prudence et bonne continuation dans la résistance à l'occupant !

SERVICE D.

LES OREILLES ENNEMIES VOUS ECOUTENT. TAISEZ-VOUS

FLORENT

Depuis quelque temps déjà, *Dx* était en rapport avec *Solidarité Croix-Rouge du Front de l'Indépendance*, afin d'unifier l'action philanthropique. Homme de lettres bien avant de devenir Résistant, il avait aussi écrit un poème largement diffusé par ce qui était encore à l'époque le *Front Wallon*, ancêtre du F.I. Intitulé « Depuis un an ils souffrent pour notre Liberté », il se terminait par cet appel :

Accomplis ton devoir, largement, sans réserve,
Aide, soutiens, protège et propage partout
« Solidarité Croix-Rouge du Front Wallon ».
A l'aide pour l'Épouse ! A l'aide pour l'Enfant ! A l'aide pour la Lutte !

Ce cri sera d'ailleurs repris par le *D* au verso des avis qu'il faisait parvenir aux dénoncés qu'il ne pouvait prévenir directement. Enfin, de nombreux membres du Service vendaient timbres, photos ou journaux du *Front*. Il n'est plus possible de chiffrer cet apport du *D* à *Solidarité*, mais il était évidemment apprécié par son délégué provincial, *André Malraux*, ainsi que le montre cette lettre écrite à *Dx* ⁽³³⁾ :

Cher ami,
Inutile de te dire que te considère comme un ange... et que l'argent que tu nous remets nous sera d'un précieux secours !
Merci ! Je compte sur toi pour la suite (...)

Par ailleurs le F.I. écrit au *D* :

Florent ⁽³⁴⁾,

Cher Ami,

1. Merci pour les renseignements (...)
2. Bien reçu également 1.640 F. Pourrais-tu me fixer sur l'état de tes services - rentrées totales - sorties totales - solde versé à *SOL*. Je crois que ce compte doit faire partie de notre bilan financier.

Mais *D* est en difficulté et va donc demander secours au F.I. Il demande à pouvoir conserver pour son compte une partie des fonds récoltés au profit de *SOL*. La demande fut verbale mais la réponse est connue :

Florent,
Cher Ami,

1. Je suis très étonné d'apprendre que tu as des illégaux à tes charges. Tu les paies donc ? Veux-tu éclairer ma lanterne à ce sujet :
— Nombre d'illégaux.
— Paiements effectués.
— Besoins, etc.
(...)
2. Bravo pour ton communiqué ! L'affaire de Jemeppe surtout ! Voilà du bon travail.
(...)

On voit ici très bien comment aurait pu s'organiser parfaitement la collaboration privilégiée de *SOL* et de *D* : par un échange réciproque de ser-

(33) Ces missives dont je possède l'original ne sont jamais datées malheureusement.

(34) « Florent Denuit » était le pseudonyme de *Dx*.

vices, l'un fournissant — comme il le faisait au profit d'autres groupements — certaines ressources matérielles nécessaires, l'autre les renseignements et les enquêtes indispensables à la sécurité et à la protection des activités de résistance.

Dans la réalité, les deux organisations se sont effectivement entraînées jusqu'à la fin — à certain moment de 1944 c'est *D* qui aidera financièrement *SOL* — mais pas autant que l'on aurait pu l'espérer, cela pour trois raisons. La première réside dans un malentendu. Un certain *Florent*, authentique celui-là, et qui n'avait rien à voir avec *Dx*, se mit, vers cette époque, à « mener une propagande à rebours pour *SOL* » ; avant que ne soit découvert le « coupable », les rapports furent moins intimes.

En second lieu, il existait une divergence dans la manière de concevoir les structures mêmes de la Résistance. Le *Service D*, nous le savons, était, à toujours été, pour une collaboration aussi étroite que possible entre tous ceux qui luttèrent pour un même idéal même si les optiques et les moyens étaient différents. Par contre, il désirait rester entièrement autonome. La démarche du Front Wallon, puis du Front de l'Indépendance, dont dépendait *Solidarité*, était distincte. Il voulait, comme l'indique d'ailleurs son nom même, créer un véritable Front et n'a jamais caché cette aspiration⁽³⁵⁾. Dans le cas qui nous occupe, *SOL* désirait voir adhérer le *D* à un ensemble plus vaste car, comme l'écrivait *André Malraux* :

(...)

L'unité d'action doit être ou nous ne sommes plus un « Front »...
Chez nous, pas de X 9... B.B.... A.L.... L.B.... Il y a un Tout et ce
Tout doit être respecté.

(...)

Pareil langage ne pouvait être entièrement approuvé par les dirigeants du *Service D* qui, unanimes jusqu'à la Libération, tiendront à rester groupés sous une même bannière d'un patriotisme indépendant et apolitique. Enfin, troisième raison de la décroissance des relations entre les deux groupes, l'arrestation, en mars 1943, du correspondant de *SOL*. Elle a certes contribué pour une bonne part, à la fin des espoirs d'une collaboration particulière, le *D* étant contraint de rechercher d'autres voies pour tenter de résoudre des problèmes financiers de plus en plus préoccupants.

En septembre 1943, un certain B... s'offrit à financer le Service et effectua un premier versement de 3.000 F. Il promit que d'autres sommes

(35) Ainsi peut-on lire, par exemple, dans *La Meuse*, sous le titre « Manifeste du Front de l'Indépendance » (avril 1942), ces paragraphes significatifs : « Tous les efforts, toutes les bonnes volontés doivent désormais s'unir, s'orienter dans une voie unique, se grouper en un front compact, Le Front de l'Indépendance. Celui-ci fait appel à tous, aux habitants de la capitale et de la province, aux Flamands et aux Wallons, pour qu'ils se groupent en vue du suprême combat. Il invite toutes les organisations politiques, les formations syndicales, le groupement paysans, les organisations d'anciens combattants, les mouvements de jeunesse, les formations armées de patriotes, à rallier en groupements constituants Le Front de l'Indépendance, à s'affilier à leurs comités, à en constituer de nouveaux dans chaque canton, dans chaque commune, dans chaque quartier.

parviendrait régulièrement. Il n'en fut rien, hélas, car quelques jours après, B... était arrêté... par la police belge pour vol qualifié !

D'autres voulurent apporter leur aide au D. Ainsi avons-nous conservé la trace d'un don de 10.000 F du célèbre X 9, terreur des Allemands dans la région liégeoise et, surtout, en novembre deux contributions de « Monsieur... Le Balafre », respectivement de 19.500 et de 43.500 F. Le Service avait-il mis la main sur le bienfaiteur qui le mettrait à l'abri des irritants problèmes matériels ? Pour le savoir, Dx demanda à rencontrer cet énigmatique personnage. Celui-ci, de son côté, désirait entrer avec ses troupes dans un groupe ayant toute chance d'être reconnu. L'entrevue menée par D 30 n'eut aucun résultat ; « Le Balafre » refusa en effet la condition *sine qua non* mise par Dx à son entrée : le Service ne prendrait aucune responsabilité dans les « coups » intervenus avant la date d'affiliation du « commanditaire » et celui-ci devrait, à l'avenir tenir une comptabilité régulière de l'argent « détourné » : échec.

S'il était beau de conserver ce genre de principes et de rester honnêtes en cette période où fleurissait le banditisme sous toutes ses formes, il n'en restait pas moins que le besoin d'argent se faisait de plus en plus impérieusement sentir. Je n'en veux pour preuve que cet extrait d'un communiqué du Service, en date du 7 septembre 1943. Cet appel au secours largement diffusé ne pouvait se justifier que par une situation véritablement angoissante :

(...)

Vers 9 h. 30 ou 10 h. (...) quitte son bureau avec tout l'encaisse de la Fédération⁽³⁶⁾ pour aller le déposer à la Banque Nationale ou à la Grand-Poste. Il est conseillé de « faire le coup » les samedis 12 ou 19 septembre (on prévoit pour ces deux jours des sommes importantes).

N.B. M... et Jean M... sont de très bons patriotes qui nous apportent leur aide précieuse : il ne faudrait leur faire aucun mal.

Le Service D ayant un pressant besoin de fonds, 30 pour cent de la somme enlevée lui seraient retournés.

Pour la seule fois où il fut contraint par la nécessité de « vendre » ses renseignements, le Service n'eut pas de chance. Il ne trouva pas d'amateur pour ce « coup ». Force lui fut donc d'autoriser son équipe de choc, l'équipe Z, à effectuer elle-même certaines opérations à main armée. C'est ainsi qu'en décembre 41.230 F entrèrent dans la caisse du D, suite notamment à la descente effectuée par D 20 et ses hommes dans un tripot où les spécialistes du marché noir se redistribuaient par le jeu une partie de leurs profits illicites. Par ailleurs, le Service bénéficia, dès novembre, des subsides distribués par l'A.S. via son agent *Mouron Rouge*. Ce dernier permit au D, non seulement de réaliser, mais d'intensifier la mission qu'il s'était fixée, tout en utilisant de l'argent « propre »⁽³⁷⁾.

(36) De l'Union Mutualiste.

(37) Extrait d'une lettre non datée de D 20 à D 1 : « Le Grand Charles n'a jamais commis de coups de main : j'en répons c'est grâce à son intervention et à ma présentation par lui au Commandant G. que nous avons eu de ce dernier des subsides aussi nombreux que précieux. Il a été pour moi un très bon guide (...) il est très sérieux ».

Nous possédons la comptabilité de la Trésorerie centrale du *Service D* à partir de décembre 1943. Nous allons maintenant la passer rapidement en revue. Il faut cependant bien spécifier qu'il ne s'agit là que d'une des trois caisses du *D*. En effet, le Secteur Ourthe-Ambève avait sa comptabilité propre, — remise après la Libération — de même que le Secteur des Postes (38). Dans ce dernier cas, les pièces justificatives ont été détruites lors de l'arrestation du responsable. Il était le seul à connaître l'usage des très importantes sommes qu'il eut à sa disposition et son décès nous place devant un vide dorénavant impossible à combler.

CAISSE DX

Solde novembre 1943 :	25.604	
Rentrées décembre :		
	de <i>Mouron Rouge</i>	100.000
	<i>équipe Z</i>	41.230
	don du F.I.	1.000
	don particulier	250
	don d'un industriel	10.000
	divers	375
		<hr/>
		152.855
Rentrées janvier :		
	de <i>Mouron Rouge</i>	105.000
	d'autres mouvements	(37bis) 64.000
	dons particuliers	3.400
		<hr/>
		172.400
Rentrées février :		
	de <i>Mouron Rouge</i>	85.000
	dons particuliers	4.525
	divers	1.554
		<hr/>
		91.079
Rentrées mars :		
	recette froment	26.000
	<i>équipe Z</i>	69.112
	du F.I.	1.000
	dons particuliers	1.300
		<hr/>
		97.612
Rentrées avril :		
	de <i>Mouron Rouge</i>	25.000
	du Secteur Postes	100.000
	dons particuliers	900
		<hr/>
		125.900
Rentrées mai :		
	de <i>Mouron Rouge</i>	75.000
	dons particuliers	500
		<hr/>
		75.500

(37bis) « Equipe Y 3 » et « Front Militaire » — Pas identifiés à ce jour.

(38) Le premier fut aidé par la caisse centrale, mais, surtout, par le service « Socrate » *via* son agent local, le Doyen de Sprimont.

Rentrées juin :	néant	
Rentrées juillet :	néant	
Rentrées août :	don de N...	50.000
	prêt de Zéro	10.000
	don de D...	10.000
	don anonyme	50.000
		<hr/>
		120.000
	Equipe Z (reçu en septembre)	26.009

Total des rentrées : 841.915 F.

Elles se répartissent comme suit :

Du service lui-même :	262.351
De l'A.S. :	435.000
D'autres mouvements :	76.000
Dons d'industriels :	120.000
Dons de particuliers et divers :	8.004

Le chiffre qu'il conviendrait évidemment d'expliquer est celui des sommes que le D s'est procuré lui-même. Il s'avère malheureusement impossible de le faire, pour certains postes, tout au moins. Ce fait est dû à l'arrestation et au décès des deux chefs successifs de l'équipe Z et de celui du secteur Postes. Nous avons dit déjà que ce dernier disposait d'une comptabilité séparée. Il apparaît ici au moins à une reprise, soit pour une somme de 100.000 F versée en avril. Il est aussi très probable qu'il est à l'origine du versement de 69.112 F effectué en mars.

Ce secteur qui venait en aide à 120 réfractaires⁽³⁹⁾ effectua en effet trois attaques à main armée avec la collaboration d'autres groupes. La première se situe en 1943 au Quai des Grosses Battes à Angleur. Réalisée sur les indications de D 34, chef de secteur, par des membres du M.N.B. aidés de D 82, elle rapporta une somme de 450.000 F qui fut répartie entre les deux Mouvements. La seconde le 27 mars 1944 fut plus importante, toujours organisée suivant les directives de D 34 elle fut l'œuvre de D 85, Guy M..., pour « Les Violettes » et D... pour le Réseau Zéro et le commissaire P...⁽⁴⁰⁾. La somme enlevée : 6.550.000 F. La troisième tentative, le samedi 22 avril, par D 85, D 400 et D 175, rue des Vergers à Liège permit de saisir 250.000 F. Elle tourna cependant en catastrophe, D 85 et D 400 étant arrêtés le 23 avec quatre participants d'autres groupes.

Il s'en suivit deux procès qui nous permettent à la fois de bien comprendre l'activité particulière des membres de D en même temps que l'interdépendance profonde et naturelle des divers groupes qui dans une même région poursuivaient des buts identiques. L'action spécifique du D a consisté dans le fait d'indiquer les « coups » à effectuer et la meilleure manière d'y parvenir. Cette tâche lui incombait tout naturellement du fait de son im-

(39) D'après une déclaration de son chef le 5 mars 1945.

(40) Représentant le Fonds Radermaecker, fondateur du Groupement d'entraide et de Résistance de la police liégeoise.

plantation particulière dans le milieu des Postes. Dès le 17 mai 1943, nous pouvons d'ailleurs lire dans le Communiqué :

« 15. Un beau coup relativement aisé à réussir. Comptable Poste Centrale Liège a à sa disposition 7 à 8 millions tous les lundis.
Mes hommes dans la place.
Cela vous intéresse ? »

Ce sera chose faite le lundi 27 mars 1944 !

Toujours en mai 1943, communiqué du 25, cette « annonce » :

« 2. Bureau des Postes Liège. Recettes de 300.000 F vers le 27 de chaque mois. Facilement enlevables. Ne pas confondre avec situation du comptable notée précédemment. »

D idéalement placé ? Tel fut en tout cas l'avis du Major *Heeresrichter*, président du Conseil de Guerre de l'O.F.K. 589 siégeant à Liège et chargé du procès de *D 85* :

(...)

L'accusé D..., occupé au bureau des Postes à Liège était affilié au dernier groupe et il lui était possible en sa qualité de facteur de rendre des services utiles à ce groupe (...)

(...)

Il était l'homme qui convenait pour épier des occasions favorables d'attaques contre des transports d'espèces et par conséquent on lui demanda conseil pour les attaques projetées.

Comme les trois groupes « Jos », « Prof » et « Freddy » avaient besoin d'argent, chaque groupe devait accomplir une attaque et participer au butin.

L'accusé D... avait pour mission d'épier l'occasion la plus favorable pour réaliser les attaques.

(...)

En premier lieu, l'accusé D... épia le bureau central des postes à Liège où une somme de neuf mille francs belges entra en ligne de compte. (...) l'attaque ne put être réalisée (...)

Une seconde occasion épiée par l'accusé D... avait pour objet un transport d'espèces vers le bureau central des Postes à Liège. (...) Le transport était fixé au lundi, le 27-3-1944. Le mercredi de la semaine précédente, F..., accompagné de P..., s'était renseigné auprès de l'accusé D... sur une bonne affaire. On lui recommanda le transport du 27-3. (...) Le samedi, le 25-3-1944, le projet fut discuté en détails, en présence de l'accusé P..., de F... et d'autres bandits.

(...)

En avril 1944, l'accusé D... avait épié l'occasion d'opérer une troisième attaque contre un transport d'espèces. Il s'agissait d'une somme de 530.000 F belges qui devait être amenée le 22-4-1944 de différents bureaux de Liège pour être transportée ensuite à la Poste Centrale.

(...)

Nous retrouvons, presque mot pour mot les mêmes expressions dans le procès de *D 400* : qui eut lieu deux jours après, soit le 7 juillet 1944 ⁽⁴¹⁾ :

(41) Il convient pourtant de signaler qu'ils firent partie du même transfert de quatre détenus, tous membres du *Service D*, bien que cette particularité ne figure pas à leur *Personnal Akten* et que les deux autres n'aient rien à voir avec les causes jusqu'ici ; voilà sans doute qui infirme la naïveté que l'on attribue trop facilement aux organismes de répression nazis qui en savaient souvent plus qu'ils ne voulaient le faire croire.

En décembre 1943 dans un café, l'accusé H... qui est facteur à la Poste de Liège, fit la connaissance du chef de bande D... de Liège, lequel a été accusé dans une autre affaire (42).

(...)

Comme ce groupe s'occupait entre autres d'effectuer des attaques au détriment de transports d'espèces, l'accusé qui, en qualité d'agent des Postes était au courant des transports d'espèces, fut le bienvenu et accepté dans le groupe. C'est pourquoi, la mission de l'accusé H... consistait à épier des occasions intéressantes de commettre des attaques au détriment des transports d'espèces effectués par la Poste. C'est d'ailleurs ce que fit l'accusé. Celui-ci proposa tout d'abord à son groupe d'attaquer le bureau des Postes de la rue Mosselmann. Ensuite il proposa une attaque dans le train Aubel-Liège, lequel transportait des valeurs postales. Mais, pour des motifs quelconques, ces attaques n'eurent pas lieu.

(...)

En avril 1944, un autre facteur des Postes, le nommé D... qui a déjà été condamné fit remarquer à H... qu'un transport d'espèces était fixé au 22-4-1944. Ces espèces dépassaient en valeur la somme de 530.000 F belges. H... étudia l'affaire en détails avec D...

Ainsi le D à côté de l'argent fourni par l'A.S., ou par *Socrate*, parvint à se créer certaines rentrées d'argent par l'emploi de la force. Il convient cependant de noter qu'il put aussi bénéficier de l'aide volontaire et spontanée de certaines personnalités liégeoises qui n'avaient pourtant nul besoin de se blanchir à la veille du départ des Allemands. Ils furent d'ailleurs dûment remerciés par le groupe ainsi que le prouve ce brouillon de lettre authentifié par Dx suite à un don de 30.000 F. Il confirme — est-ce encore nécessaire ! — l'honnêteté foncière et le caractère « aristocratique » d'un mouvement pourtant constitué principalement d'hommes modestes (43).

En campagne le 19 août 1944.

Monsieur,

Permettez-moi de vous adresser les plus vifs remerciements au nom du *Service D* tout entier pour l'aide financière que vous nous avez spontanément consentie.

Nous puissions dans de tels gestes, l'encouragement nécessaire pour accomplir notre tâche quotidienne. Nous sentons que nous n'œuvrons pas en vain à la grandeur de la Patrie, mais bien que, avec nous, toute la Belgique, partageant notre idéal, participe selon les moyens de combat qui sont propres à l'un ou l'autre de ses citoyens, à la lutte sacrée pour la « Libération ».

Merci, Monsieur, pour le témoignage de confraternité dans la lutte que vous avez bien voulu nous accorder.

A vous, nos salutations patriotiques.

Pour le *Service D*, Vive la Belgique !

Dx

Florent Denuit.

(42) D 85.

(43) D semble avoir toujours eu la politesse de remercier ceux qui l'aidaient. Ainsi, j'ai trouvé, en date du 9 novembre 1943, une lettre dans ce sens suite à un don de couvertures « si opportun au seuil de l'hiver ».

Indication du délégué : D.S. Catégorie :
 N° d'ordre : 7.
 Nom, prénoms (d'ap. identité offic) : [REDACTED]
 Etat-Civil : marié
 Domicile légal : Rue [REDACTED] Herstal
 Composition de la famille : [REDACTED] ts
 Epouse : [REDACTED]
 trois enfants : [REDACTED] *200 f par semaine*

Note complémentaire : L'intéressé, gazé de la guerre 14-18, est très souvent malade. Il doit très souvent abandonné son emploi qu'il occupe en "fraude".
 Certifié sincère et véritable.
 Date et signature : *23.3.44* [REDACTED]

1944	Espèces	A		
Janvier				
Février				
Mars	500;			
Avril				
Mai				
Jun				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				

Tournez s. v. p.

Je soussigné (nom, prénom et adresse légale) : [REDACTED]
rue de la Paix
 assure sur l'honneur être réfractaire au travail obligatoire édicté par les ordonnances de l'occupant et n'être, à ce jour secouru par aucun organisme patriotique de résistance à l'oppresser.
 Je m'engage aussi à prévenir l'organisation qui me subsidie, dans le plus bref délai possible, de tout changement survenu dans ma situation.
 Je jure de ne jamais révéler les nom et habitudes du délégué qui me rend visite et déclare savoir que les sanctions les plus graves seront prises à mon égard si je suis parjure à ce serment.
 Lieu et date de la signature : *S. Nicolas le 29-1-44.*
 Signature : *Jean-Louis.*

Nous venons de voir comment, dans le domaine particulier des attaques de convois postaux, le Service avait employé, pour le bien de tous, ceux des siens qui se trouvaient à la bonne place pour fournir les renseignements indispensables : c'est une nouvelle illustration d'une volonté d'entraide et de spécialisation dont, jamais, il ne se départira. Mais il est une seconde qualité qui doit lui être reconnue. Il veut toujours tout faire méthodiquement et « dans les règles ». Aussi ne sera-t-on pas étonné d'apprendre qu'il fit établir des cartes, du modèle ci-joint, qui lui permettaient de justifier l'emploi des sommes qu'il recevait ou qu'il se procurait.

J'ai retrouvé 82 cartes de ce genre, c'est-à-dire celles conservées qui ne concernent malheureusement que 4 agents : D 8, D 11, D 14 et D 38. Les bénéficiaires se répartissent, géographiquement, de la manière suivante :

Ampsin	1
Angleur	1
Ans	1
Bois de Breux	1
Bressoux	45
Grivegnée	1
Jupille	3
Liège	24
Robermont	1
Wandre	1
Xhendremael	1
Non indiqué	2

Si je cite cette répartition, ce n'est pas, bien entendu, qu'elle ait une valeur intrinsèque quelconque car le lieu de domicile « légal » d'un réfractaire n'a souvent rien à voir avec l'endroit où il se cache et, par voie de conséquence, où il est secouru. Je désire plutôt montrer combien difficile est le problème de celui qui pour une période clandestine se trouve devant des archives magnifiques mais très évidemment incomplètes, la disproportion ahurissante entre Bressoux et les autres communes, et Liège même, étant à ce point de vue très révélatrice.

On en trouve d'ailleurs une éclatante confirmation à la lecture de la comptabilité générale du Service. Les *Tableaux Récapitulatifs* qu'elle comporte mentionnent :

décembre 1943 :	« Aide aux éprouvés »	30.087
janvier 1944 :	« Aide aux Réfractaires »	78.090
février 1944 :	« Réfractaires »	76.907
		24.597
	« Aide aux familles des détenus »	10.000
mars 1944 :	« Service Réfractaires »	93.942
avril 1944 :	« Aide aux victimes et Réfractaires »	107.025
mai 1944 :	« Aide aux Réfractaires, victimes et aviateurs »	58.788
juin 1944 :	« Réfractaires, illégaux... »	41.645
juillet 1944 :	même mention	32.454
août 1944 :	même mention	33.797
septembre 1944 :	« Réfractaires, illégaux et victimes »	27.070

Par contre, si nous totalisons les sommes indiquées sur les cartes nous trouvons :

janvier 1944 :	35 réfractaires aidés	11.000 F distribués
février :	65 réfractaires aidés	22.700 F distribués
mars :	36 réfractaires aidés	13.600 F distribués

On voit que, même en ce qui concerne le mois de février, il existe un monde entre les 22.700 F mentionnés d'une part et les 101.504 F indiqués de l'autre. Qu'en conclure, sinon que ces fameuses cartes, qui firent ma joie quand je les avais découvertes, sont, historiquement, inutilisables ? Si on ne pouvait se baser que sur elles, faute de renseignements d'autre nature, quelle appréciation aberrante ne donnerait-on pas de l'activité du *D* en cette matière ! Nous avons heureusement la comptabilité générale de la caisse centrale tenue je le répète une fois encore, avec une rigueur qui, dans ces circonstances, mérite l'admiration de tous... et la gratitude de l'historien. Ainsi nous voici, enfin, devant un chiffre précis et parfait : en 10 mois 614.302 F ont été répartis entre énigmatiques réfractaires, éprouvés, victimes et autres illégaux.

Mais, l'aide aux illégaux, c'est aussi leur protection et c'est ce dernier aspect que je voudrais traiter en terminant. Véritable prévôté de la Résistance liégeoise, *D* a évidemment évité à beaucoup de patriotes, qu'ils s'occupent de sabotage ou de journaux clandestins, la détention ou la mort. Il est malheureusement impossible maintenant d'évaluer l'efficacité de communiqués émanant de la police fidèle :

ATTENTION

Le samedi 15 septembre, de 15 à 17 heures et le lundi 17 de 8 à 10 heures, opération de police d'envergure destinée à combattre le banditisme. Tous les passants seront arrêtés et fouillés aux points suivants : Jupille, Trou Louette, Robermont, (...)

Opération menée par la police belge mais sous les ordres de (...)
Danger certain de transporter journaux, documents, munitions.
(...)

ou

Ce lundi 10 janvier 1944, la police judiciaire de Liège fera une descente dans le tripot (...). En conséquence nous prions les groupes qui se proposaient d'y effectuer une visite de s'abstenir ce jour-là.

Mais ce qu'il faut noter, c'est que les membres du *D* étaient introduits partout, à la poste, bien entendu, mais aussi aux télégraphe et téléphone, à la gendarmerie, parmi les agents de la police communale, dans les *Werbestellen*, à la G.F.P., à l'O.F.K.... ou étaient tout simplement attentifs dans la rue ! car, si la dénonciation écrite était la plus spectaculaire, le fait de la neutraliser ne pouvait suffire à déjouer les plans des agents de l'ennemi. Pour atteindre ce résultat, tous les moyens furent employés, de l'« achat » d'un officier de l'O.F.K. morphinomane au vol de documents de la G.F.P. par une femme d'ouvrage ; un membre du Service était *Feldgendarm* et une autre, téléphoniste de la Gestapo.

A partir de ces divers points de contrôle, ils ont pu dresser des listes, sans cesse remaniées, d'individus « suspects » et les publier. Ils attirent l'attention des patriotes sur le danger qu'ils pouvaient représenter. Ainsi, celui qui était vu en conversation prolongée avec un policier allemand, celui qui, parfois en prison, offrait ses services à l'une de ses officines, celui qui demandait un rendez-vous, celui qui faisait partie d'une organisation dite « d'Ordre Nouveau », ou tout simplement celui qui paraissait avoir une attitude équivoque, était signalé (44). Certes, beaucoup l'ont été à tort mais la méfiance était de règle et le D n'a jamais suggéré de mesure radicale sinon quand les preuves de compromission étaient formelles ; il y a heureusement plus souvent des « avertissements » aux intéressés que des demandes d'une « intervention immédiate » ou « d'une action punitive » (45).

Il est certain que, parmi ces clandestins qui furent ainsi, directement ou indirectement sauvés, il y eut un grand nombre de réfractaires — ils ont fait souvent l'objet de dénonciations collectives — et étaient en vérité plus vulnérables que d'autres car, repérés aisément, malgré l'action des employés communaux, ils devaient nécessairement « s'occulter ». Or un quartier de Liège, un village ou une petite ville de province ne sont pas toujours « maquis dans la ville » selon l'expression si juste d'Henri Bernard. Il faut avoir vécu en des endroits où les rideaux se soulèvent dès qu'une porte s'entrouvre pour comprendre que l'on y dissimule difficilement un « ami » ou un « cousin » que l'on y a jamais vu. De même, quand se constituait un véritable maquis, comme à Hastières pour le *Service D*, encore devait-il être ravitaillé, simple fait qui ne passait pas inaperçu pour ces paysans qui connaissaient leur coin comme leur poche. Tout ceci explique que les délations furent nombreuses, d'autant plus que la chasse aux réfractaires fut particulièrement favorisée par l'occupant qui savait le prix de la main-d'œuvre pour la survie du Reich.

Dans le genre :

Messieurs,

Ces quelques mots pour vous informer de ce qu'il y aura un concert et que l'on dansera le dimanche 20 février 1944 à Banneux-Louveigné. Tous les organisateurs et ainsi que beaucoup de jeunes hommes qui y assisteront sont des gens qui ont reçu des papiers pour travailler en Allemagne et qui n'y sont pas tandis que mes deux fils y sont depuis deux ans. Je vous signalerai particulièrement (...) qui se livrent au trafic des armes. Ne manquez pas d'y aller vous ferez une bonne raffle. Ce bal commence vers 20 h. ou 21 heures.

Un partisan de l'armée allemande.

(44) Ainsi furent repérés non seulement ceux qui en recevaient de l'argent via les C.C.P. mais ceux qui recevaient des convocations, pour l'organisation des étudiants wallons, pour l'Agra, pour le Parti Rexiste, de même que ceux qui étaient abonnés à un journal censuré ou qui bénéficiaient d'une place au cinéma allemand, etc...

(45) D demandera d'ailleurs souvent à ses membres de ne donner que des renseignements sérieux et n'hésitera pas à corriger ses propres informations quand elles s'avéraient douteuses.

CERTAINES LETTRES DETOURNEES ETAIENT
« INOFFENSIVES ... »

✓ *Che Monsieur.*
Après quelques temps d'absence, j'apprends
que votre conduite est restée scandaleuse.
Vous ne devez plus persister dans cette
voie. Il faut revenir en arrière, à l'état
d'avant et cela tout de suite, sans
délai et sans hésitation.
de votre devoir et l'
devez à votre fan-
dront dans celle-là
à abandonner ce
relation avec un
mais inébranlable
Monsieur, j'en vou-
mon affection, et
surtout quand on
remarque que celle
vraiment pas de
est gâtée et ca-
vous m'en parlez
sachiez que vous l'
rigole, son entourage rit de vous
aussi, mais en privé et vous
n'êtes pas son premier ni son
dernier, car en ce moment, elle a
un superbe mâle d'environ 25 ans et
à côté de celui-là, vous avez l'air
maigre et pâle.

et je ne suis pas de ceux
qui il s'agit, quand
temp de mettre fin à
ce honneur trafiqué
Dubois n'ayant jamais
fait que le voleur
à l'autre, qu'une il a
fait 5 ans de prison
encore pour les allemands
un honnête
commerce.

... D'AUTRES POUVAIENT ETRE TERRIBLEMENT
DANGEREUSES ...

Liège 25.8.1944

Monsieur Commandant

Le samedi entre 2 et 3H
doit quitter de la place Warikhet
et de la rue Dameris 20 à 25
refractaire pour le maquis
à vous de prendre vos dispositions

... QUAND ELLES NE METTAIENT PAS EN CAUSE
LES MEMBRES DU « D » !

Rapport de Nico

Trafic à la Grande Poste

Le nommé Vergetin (détenu)
a fait certains coups à la
Poste grâce à la complicité
des nommés Devillers, Châlon
et Mivette tous occupés à
la Grande Poste à Liège
rue de la Régence

Nico

Ou encore, des offres de service :

Monsieur le Gouverneur,

Par la présente je tiens à appuyer personnellement auprès de vous ma demande au sujet des places vacantes de délégués provinciaux pour le ravitaillement. D'abord je vous ferai savoir que je satisfais aux littéras (...)

Ensuite je voudrais vous exposer les motifs qui me poussent à vous écrire cet appui à ma demande.

Je commencerai par vous dire que (...) je vois en ceci une occasion de postuler une place qui m'apportera une rémunération plus importante. Maintenant je vous entretiendrai sur un autre sujet choquant qu'un délégué provincial se permette au cours d'une réunion et en présence d'un chef d'arrondissement du ravitaillement, de donner à cette époque ou la vie de nos concitoyens est continuellement mise en danger et ou sa ration mensuelle est si maigre *de donner dis-je* le moyen de délivrer les timbres de ravitaillement « aux personnes qui en aucun cas ne peuvent retirer leurs timbres eux-mêmes », ainsi que le moyen de tromper l'autorité allemande lorsqu'elle vient prendre des renseignements à ce sujet tout en restant en règle avec les délégués lors de leurs visites périodiques. Vous comprendrez dès lors que pour un révolutionnaire il serait particulièrement intéressant de (se) trouver dans la place.

Légionnaire wallon démobilisé vous concevez que je refuse d'admettre de tels procédés, que je demande instamment à prendre la place d'un de ces saboteurs du ravitaillement.

(...) j'ai été jugé apte à prendre cette responsabilité d'offrir ma vie au front russe et (...) la responsabilité à prendre ici est bien moins lourde d'autant plus que j'entrerai dans mon nouvel emploi avec l'intention de juguler tout sabotage.

(...)

Je joins également à ma lettre un projet de réforme que j'avais élaboré il y a 5 mois (...)

et, enfin, peu de temps avant l'écroulement final :

Spa, le 11-8-1944.

A Monsieur le Commandant
de la Kreiskommandantur de VERVIERS,

Monsieur le Kreiskommandant,

Je prends la respectueuse liberté de porter à votre connaissance que dans la région de Horkay-Sart-lez-Spa se trouve actuellement des réfractaires et déserteurs de l'armée allemande.

Je suppose que vous n'ignorez pas le danger que peut provoquer la présence de ces bandes de réfractaires. La plupart ont quitté le territoire de Fissen ; ils font du chantage parmi la population et se font héberger dans les fermes. Certains tentent de se faire ravitailler de chez eux, puisqu'ils sont originaires de Malmédy, Mont Xhoffoy, etc...

D'autre part, je tiens à vous signaler ces faits afin que la population puisse être préservée des représailles qu'elle encourt par les actes hostiles que ces bandes pourraient causer aux membres de l'armée allemande.

Il y aurait lieu d'envisager des mesures (...)

Nombreux furent les motifs de trahison ⁽⁴⁶⁾ et il sera bien intéressant

(46) Certains sont évidents, comme l'intérêt, la haine ou la jalousie. Mais il en est un fréquent pour autant que je puisse m'en rendre compte, qui est peut-être plus curieux, la peur, ceux du quartier ou du village craignant l'action des « bandits » et les représailles possibles.

pour l'historien comme pour le psychologue de les recenser et d'en apprécier l'importance relative quand les archives judiciaires seront accessibles. Mon vœur le plus cher est qu'elles ne soient pas détruites car l'étude de ce marais pourra nous en apprendre beaucoup sur cet animal humain que la guerre catalyse, dans l'abjection comme dans l'héroïsme.

III. CONCLUSIONS

J'aurais aimé montrer toutes les difficultés que présente une étude de l'action non-violente de la Résistance Armée, proche parfois de la Résistance Civile (47), vérité multiple, images variées et mélangées au point qu'on les croirait sorties d'un kaléidoscope. Je voudrais surtout avoir éclairé le rôle qu'a tenu à y jouer le « petit » *Service D*. Comme l'a écrit Joseph Joset, il n'était pas « né dans les ors », et « n'était pas de sang bleu ». Pour moi, il était de sang riche. Riche de qualités particulières qui sont la loyauté, l'honnêteté et un profond souci d'union dans une juste diversité, véritable condition d'une efficacité qu'il a toujours recherchée (48).

Cette volonté, on la retrouve à maintes reprises mais je voudrais l'illustrer par deux extraits. Le premier est tiré d'une note du 28 octobre 1943, envoyée « à tous les groupes recevant le rapport du *Service D* » :

(...)

Regrettons en passant, que des groupes qui attendent de nous une précieuse documentation ne nous communiquent pas, en réciprocité, les renseignements utiles à la lutte sur le front intérieur qu'ils ont pu découvrir.

Qu'ils soient assurés cependant que nous ne nous approprierions aucunement leur bien ; nous ne publierions leur communiqué qu'en les citant en référence. Les « petits » Belges auraient-ils toujours de « petits » esprits ?

Plus grave est l'activité de ceux-là qui jouissant des moyens financiers puissants, achètent les consciences, enlèvent à coup d'argent les documents qui sont destinés gratuitement à d'autres, et détachent ainsi des agents de l'un ou l'autre service.

Luttons-nous de vitesse pour un bout de ruban ou luttons-nous ensemble pour le bien d'une cause sacrée qui nous est commune ?

Allons, amis, ne faites pas le jeu de l'occupant en sabotant les organisations de lutte !

La gloire est vaine ; seule compte la tâche accomplie.

COLLABORONS au contraire ETROITEMENT.

Nos ennemis d'ailleurs nous montrent l'exemple d'une collaboration efficace.

Service D.

(47) Il faudra, un jour, consacrer un essai à ces différents statuts et montrer clairement leurs limites.

(48) Le *D* était si bien organisé que les Allemands le croyaient composé de soldats de carrière et de candidats officiers et dirigé par un officier supérieur belge (*Fonds Lejeune*, n° 310, SIPO-SD, extrait d'un rapport pour la période du 16 au 31 juillet 1944). L'*Abwehr* était mieux au courant car le chef de la section III f de Liège interrogé après la guerre déclarait : « Oui, c'était un service dont le but était d'intercepter les lettres adressées aux autorités allemandes ».

Je prendrai le second dans une lettre écrite par *Dx* à l'un de ses adjoints en juillet 1944, au moment où se profilait la Libération prochaine :

(...)

Ton rapport me paraît un peu succinct. Bien des points restent à élucider.

Résumons-nous :

A) En principe la mission du *Service D* se terminait avec la guerre. Cependant c'est avec joie que nous désirons remplir un rôle pendant la période d'incertitude qui suivra immédiatement la suspension d'armes.

B) Il nous est offert :

- a) la garde des centres de ravitaillement, des stocks,
- b) le désarmement des militaires allemands, c'est-à-dire :
 1. internement des prisonniers et surveillance,
 2. rassemblement de leur matériel,
 3. inventaire de ce matériel.

C) Je propose en plus la mise en camps de concentration des Collaborateurs avec mise sous scellés de leurs habitations et surveillance armée de celles-ci afin d'éviter les exactions qui permettraient aux rancunes personnelles de s'assouvir entraînant ainsi leur cortège d'erreurs, de pillages, de destructions. L'envie, la rancœur ou l'imbécillité de l'homme est incommensurable ! Les internés seraient jugés loyalement, et punis selon leurs crimes.

D) Le point de vue politique ne nous intéresse pas. Nous sommes partisans de l'ordre, de la discipline et souhaitons que la période critique entre la fin de la guerre et l'état normal des choses, se passe sans heurt. Les restaurations provisoires des autorités d'avant-guerre, préluant à des élections saines qui dégageraient clairement la volonté du pays, représentent le moyen le plus sûr d'un retour à la paix. Il est à souhaiter que toutes les organisations patriotiques s'en rendent compte.

E) Du point précédent découle ceci : il y a-t-il entente entre les organisations ? Le synchronisme dans leur action ? Par le fait de ma mise à l'ombre, je suis peu au courant des mesures prises dans ce but. Et nous ne désirons pas nous heurter à d'autres groupes, attiser des querelles, tremper dans des questions de rivalités qui dégénéraient en émeutes. Nous ne pouvons pas intervenir dans une lutte qui serait fratricide. (N.B. J'envisage ici un état de la chose publique qui, je le souhaite ardemment, ne se présentera pas).

Nous pouvons donc marquer notre accord pour la garde des stocks de ravitaillement, la garde des prisonniers boches et pro-boches. Ceci est la suite logique de l'activité de guerre du *Service D*, au sein duquel jamais il ne fut question de politique.

(...)

Voilà le *Service D*. Voilà la Résistance qu'il voulait et que son chef a si bien chantée particulièrement en cet ENVOI d'une remarquable *Ballade en triolet* ⁽⁴⁹⁾ :

(49) Dédiée à Hubert Halin ; elle est extraite de *Pour illustrer une vie quelconque : cartoons et chronique*, Méry/Ourthe, s.d.

(...)

ENVOI

Du temps où l'on nous fit danser,
Trembler, saigner, temps de maudire ?
Légende pour vous, vieux passé !
Donc à quoi bon dire et redire ?

Mais plaît-il aux dieux cependant,
Aux rois, aux maîtres de la Terre
Qu'un triolet de claquedents
Soit d'audience salulaire.

Au fond noir du tunnel du temps,
La paix fut belle sous la guerre :
Homme, allume de temps en temps,
Une chandelle au cimetière.

Le Souvenir meurt sous la pierre.